



---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Carcassonne, le 07 Mai 2020

## LEVÉE PROGRESSIVE DU CONFINEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Parce que les mesures de restriction des déplacements entrées en vigueur le 18 mars ont globalement été bien observées, les fruits attendus du confinement sont perceptibles. Ainsi la phase de dé-confinement, annoncée par le président de la République, débute le 11 mai prochain.

**Progressif, territorialisé et réversible** le plan de dé-confinement doit permettre de préserver le bénéfice du confinement.

Pour cette période charnière et stratégique, madame la préfète de l'Aude rappelle qu'il est plus que jamais nécessaire de **respecter et de renforcer les mesures et gestes-barrières pour lutter contre la propagation du virus** :

- Se laver les mains très régulièrement entre 20 et 30 secondes (eau et savon ou gel hydro-alcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage uniquement
- Respecter une distanciation physique de 1 mètre au moins entre les individus
- Porter un masque quand on est malade ou si la distanciation ne peut être respectée, notamment dans les transports en commun.

Ces mesures doivent être **scrupuleusement appliquées par chacune et chacun de nous**. Elles s'appliquent également dans les établissements recevant du public qui rouvriront leurs portes à partir du 11 mai, notamment les commerces et les centres commerciaux. Les exploitants des lieux recevant du public doivent s'assurer de la mise en œuvre des gestes et mesures barrières. Madame la préfète leur a rappelé la nécessité d'aménager leurs établissements dans ce sens : limitation du nombre de clients accueillis simultanément en fonction de la surface de l'établissement, matérialisation/respect de la distance minimale d'un mètre entre chaque individu au sein des files d'attente, disponibilité de gel hydro-alcoolique à l'entrée des établissements.

Contact presse :  
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*  
04.68.10.27.87  
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*  
04.68.10.29.82

Les marchés de plein vent et les halles sont désormais autorisés sans dérogation : des mesures permettant le respect des gestes et mesures barrières seront prises par les maires. La clientèle des marchés est appelée à la plus grande vigilance dans le respect de ces mesures autour des étals, dans les files d'attente notamment.

L'accès aux massifs forestiers, châteaux, abbayes et abords du canal du Midi sera à nouveau possible **en respectant strictement les mesures de distanciation et l'interdiction des rassemblements supérieurs à 10 personnes.**

Si ces préconisations n'étaient pas respectées, Madame la préfète, mais également les maires, seront fondés à prendre des arrêtés de fermeture ou d'interdiction.

En complément de ces mesures, et pour respecter le caractère progressif du dé-confinement conformément à la stratégie nationale, Madame la préfète de l'Aude **maintiendra certaines mesures de portée départementale.** Ainsi, la fermeture temporaire des commerces d'alimentation, épicerie de nuit et autres établissements relevant du régime des débits de boissons entre 21h00 et 06h00 sera prorogée jusqu'au 2 juin prochain. Il demeure interdit à tout exploitant de conserver des clients après l'heure de fermeture.

En ce qui concerne la réouverture des écoles, Madame la préfète tient à remercier l'ensemble des maires, élus et leurs services, les services de la DSDEN, les équipes enseignantes qui se mobilisent pour organiser cette reprise dans le respect des protocoles sanitaires qui ont été formalisés afin de garantir la sécurité sanitaire des élèves, des enseignants et de l'ensemble des personnes qui interviennent dans les écoles.

Certains élus ont exprimé le souhait de disposer de plus de temps pour pouvoir décliner le protocole au sein de leurs écoles. Aussi, en accord avec Mme la directrice de la DSDEN, ce délai supplémentaire leur a été accordé pour préparer la reprise dans les meilleures conditions possibles. Les sous-préfets sont aux côtés des maires pour les accompagner dans ces travaux de préparation de la réouverture.

Madame la préfète de l'Aude rappelle que pendant 2 mois, 100 à 200 enfants des personnels soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ont été accueillis chaque jour dans plusieurs écoles du département grâce à l'engagement des enseignants et des personnels des collectivités, sans qu'aucune difficulté ne soit signalée.

A compter du 11 mai si vous sortez, pensez à préserver votre santé et celles des autres : pensez distanciation physique et gestes barrières !

Contact presse :  
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*  
04.68.10.27.87  
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*  
04.68.10.29.82